

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Initier le traitement lors d'une réaction allergique ou du «syndrome du premier usage» (First use syndrome)		<b>NUMÉRO : 10.01</b>
		<b>DATE :</b> Avril 2009
		<b>RÉVISÉE :</b>
<b>PROFESSIONNELS VISÉS</b>	Infirmières	<b>Référence à un protocole</b>
<b>TYPE D'ORDONNANCE</b>	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures thérapeutiques ou la thérapie médicamenteuse.	Oui
		Protocole infirmier en suppléance rénale

### PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Avoir reçu la formation nécessaire selon le programme de formation spécifique pour l'unité de suppléance rénale

### CLIENTÈLES VISÉES

- Usagers hémodialysés

### UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'unité de suppléance rénale du CHRDL

### ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

## 1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Appliquer les interventions cliniques requises lors de l'apparition de réactions allergiques ou de complications s'apparentant au «syndrome du premier usage» (First use syndrome) lors du traitement d'hémodialyse.

## 2. CONDITION D'INITIATION

- Initier le traitement dès l'apparition des signes et symptômes.

## 3. ORDONNANCE

- Cesser le traitement d'hémodialyse.
- Ne pas réinfuser le sang du circuit à l'usager
- Administrer O<sub>2</sub> 100% ou 50% si usager connu MPOC sévère, pour garder une saturation ≥ 90%.
- Garder un accès veineux perméable.
- Administrer **Bénadryl** 50 mg I.V. (diphenhydramine) et **Solu-Cortef** 250 mg I.V. (hydrocortisone) pour 1 dose.
- Si symptômes modérés à sévères ou non réponse au Bénadryl et Solu-Cortef, appliquer l'ordonnance collective #1.14 «*Traitement d'urgence lors d'une réaction anaphylactique*» en utilisant **la voie d'administration S.C.**

## 4. CONDITIONS D'APPLICATION

### 4.1. Indications

- En présence de signes et symptômes d'anaphylaxie  
**OU**
- Signes et symptômes du «syndrome du premier usage» :
  - Survient dans les 5 premières minutes après l'amorçage
  - Douleur rétrosternale/précordiale, douleur abdominale, douleur lombaire
  - Chute de la tension artérielle, bradycardie, dyspnée
  - Faciès rouge, prurit, urticaire
  - Nausées, vomissements
  - Sensation de chaleur au niveau de la fistule
  - Si le traitement d'hémodialyse est poursuivi, les symptômes peuvent s'aggraver

### 4.2. Contre-indications

- Présence de signes et symptômes laissant supposer une réaction vagale.
- Hypersensibilité ou intolérance connue au Bénadryl (diphenhydramine) et Solu-Cortef (hydrocortisone).

## 5. MÉTHODES

### 5.1. Précautions et directives

- Toujours rincer le dialyseur, en circuit ouvert, avec 2 litres de NaCl 0.9% lors d'une première utilisation.
- Ne pas donner le volume d'amorçage
- Installer un moniteur cardiaque pour la première dialyse et au besoin par la suite

### 5.2. Procédures

- Protocole infirmier en suppléance rénale du CHRDL

### 5.3. Éléments de surveillance

- Monitoring cardiaque
- Signes vitaux et saturométrie
- Aggravation ou régression des signes et symptômes du «syndrome du premier usage»

### 5.4. Complications

- Choc anaphylactique
- Arrêt cardiorespiratoire

### 5.5. Limites d'application

- Aviser le néphrologue de l'apparition des symptômes

## 6. SOURCES

- Procédures de suppléance rénale
- Consensus des signataires
- «*Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques*», (2007).

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Initier le traitement lors d'une réaction allergique au du «syndrome du premier usage» (First use syndrome)	<b>NUMÉRO :</b> 10.01
	<b>DATE :</b> Avril 2009
	<b>RÉVISÉE :</b>

Chef du service de néphrologie : \_\_\_\_\_  
Date : 2009/04/20 Dr Pierre Landry

Chef du département de médecine spécialisée : \_\_\_\_\_  
Date : 22/05/2009 Dr Pierre Laflamme

Directeur des soins infirmiers : \_\_\_\_\_  
Date : 2009.05.29 Martin Labrie

Chef du département de pharmacie : \_\_\_\_\_  
Date : 2009-06-03 Guylain Lachance

Adoptée par le CMDP : \_\_\_\_\_  
Date : 2009-06-18 Jean-Jacques Klopfenstein, M.D., président